

"4C"
Société à Responsabilité Limitée au capital de €. 4.000
Siège social à COUBLEVIE (38500) 76 Impasse des Coquelicots
900.562.539 RCS GRENOBLE

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS DES ASSOCIÉS
EN DATE DU 16 MARS 2026

Les soussignés :

- La Société "C2N", propriétaire de 196 parts sociales, représentée par Monsieur Cédric CAZEAUX,
- La Société "CAZEAUX INVEST", propriétaire de 68 parts sociales, représentée par Monsieur Xavier CAZEAUX,
- La Société "CAZEAUX IMMOBILIER", propriétaire de 68 parts sociales, représentée par Monsieur Charles CAZEAUX,
- La Société "FSCA", propriétaire de 68 parts sociales, représentée par M. Franck CAZEAUX.

Agissant en qualité de seuls associés titulaires de la totalité des 400 parts sociales de €. 10 chacune constitutives du capital de la Société dénommée "4C",

Et conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts aux termes desquelles les décisions collectives peuvent résulter du consentement unanime des associés exprimé dans un acte,

Adoptent à l'unanimité les décisions suivantes :

TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les associés décident de transférer le siège social à COUBLEVIE (38500) 142 Impasse des Coquelicots, à compter rétroactivement du 1^{er} janvier 2026,

Et modifient en conséquence l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

*Le siège social est fixé à **COUBLEVIE (38500) 142 Impasse des Coquelicots**.*

La suite de l'article demeure inchangée.

POUVOIRS

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

*

Le présent acte, signé par les associés, sera consigné sur le Registre des délibérations tenu au siège social.

SIGNATURE ÉLECTRONIQUE

*En application des articles 1366 et 1367 du Code Civil, les soussignés acceptent expressément de signer le présent acte de façon électronique et pour ce faire, utiliser le logiciel de signature électronique édité et mis en œuvre par la Société **DocuSign**. Dûment informés des modalités de cette signature électronique, ils reconnaissent que la signature électronique*

DS
u

Initial
Xc

Paraphe
C C

Paraphe
fc

générée par ce logiciel a la même force probante que la signature manuscrite sur support papier et constituera une preuve légalement recevable de l'intention des soussignés d'être juridiquement liés par le présent acte. Les soussignés renoncent à toute réclamation qu'ils pourraient avoir l'un contre l'autre du fait de l'utilisation dudit logiciel de signature électronique.

*- Dans le cadre de l'exécution du présent acte, chaque signataire reconnaît et accepte que ses données personnelles soient traitées aux fins de l'authentification de leur signature électronique et de la constitution d'un fichier de preuve de sa validité. Lesdites données personnelles seront transférées à **DocuSign**, en tant que sous-traitant des données en charge de la plateforme de signature électronique.*

*- Pour plus de détails concernant le traitement de données personnelles précité et l'exercice de tous les droits afférents, les signataires sont invités à se reporter aux Conditions Générales d'Utilisation qui sont disponibles sur la plateforme **DocuSign** au cours du processus de signature.*

Fait par voie de signature électronique

Pour la Société "C2N"
M. Cédric CAZEAUX

DocuSigned by:

EF76A31DFED64A8...

Pour la Société "CAZEAUX INVEST"
M. Xavier CAZEAUX

Signed by:

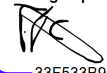
2909DF1AEDEB456...

Pour la Société "CAZEAUX IMMOBILIER"
M. Charles CAZEAUX

Signé par :

BAFB78DC426840C...

Pour la Société "FSCA"
M. Franck CAZEAUX

Signé par :

33F533B94CA442A...